

Des études contradictoires sur

la dangerosité des antennes-relais

LEMONDE.FR | 05.02.09 | 13h24 • Mis à jour le 05.02.09 | 17h59

Les opérateurs de téléphonie mobile et les associations de particuliers inquiets mettent en avant des études contradictoires sur les conséquences des champs électromagnétiques sur la santé de l'homme.

Les agences sanitaires :

- Sur le site de l'[Agence nationale des fréquences](#), une [carte](#) montre les implantations des 47 500 stations de radiotéléphonie utilisant du GSM 900 ou du GSM 1800, les 26 800 stations utilisant de l'UMTS et les 725 stations de base Wimax. Une deuxième [carte](#) permet de connaître, département par département, le niveau du champ électrique de chaque antenne-relais par rapport à la valeur limite fixée par le décret du 3 mai 2002.
- L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail a rappelé, dans un [communiqué](#) diffusé en juin 2008, ses recommandations en matière de téléphonie mobile. Elle reconnaît *"la persistance d'un doute sérieux quant à la possibilité d'effets sanitaires associés à l'exposition directe du crâne aux champs des téléphones mobiles"* et rappelle avoir *"recommandé la mise en œuvre du principe de précaution"* selon diverses modalités (information du public, comportement à adopter...).
- L'Organisation mondiale de la santé avait publié, en 2003, un fascicule intitulé ["Instauration d'un dialogue sur les risques dus aux champs électromagnétiques"](#), puis en 2005 un aide-mémoire intitulé [Champs électromagnétiques et santé publique](#) ainsi qu'une liste des études (en anglais) récentes.

Les opposants aux antennes-relais :

- L'association Priartem ([Pour une réglementation des antennes-relais de téléphonie mobile](#)) se félicite de *"l'application du principe de précaution face à une pollution nouvelle autour de laquelle existe une forte controverse scientifique"*. Elle liste, région par région, les antennes-relais dont l'implantation est contestée.
- Le site de l'association Robins des toits ([association nationale pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil](#)) propose une série d'[études et rapports](#) sur la question des antennes de téléphonie mobile. L'association met particulièrement en avant le [rapport](#) de 600 pages publié par le [Bioinitiative Working Group](#), et où sont établis *"les preuves scientifiques définitives des dangers pour la santé de la téléphonie mobile"*. *"Sur le plan scientifique, il*

n'y a plus de débat. La toxicité de la téléphonie mobile est un fait établi", ajoutent les Robins des toits.

Les défenseurs de ces antennes :

- L'**Association française des opérateurs mobiles** réagit à l'arrêt de la cour d'appel de Versailles sur le démontage d'une antenne-relais installée à Tassin-la-Demi-Lune et estime que celui-ci *"ne correspond à la position d'aucune autorité sanitaire nationale, ni à celle de l'Organisation mondiale de la santé. Ces autorités indiquent toutes que les antennes-relais ne présentent pas de danger pour la santé des riverains"*.
- La **Fondation santé et radiofréquences** (en partie financée par des constructeurs et des opérateurs de téléphonie mobile) met en avant l'avis 2009 du **Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux** (SCENIHR) sur les effets sanitaires de l'exposition aux champs électromagnétiques. *"S'agissant des risques de cancer, en partant de trois sources de résultats (études épidémiologiques, animales et in vitro), les experts du SCENIHR concluent qu'une augmentation du risque de cancer dû à l'exposition aux radiofréquences est improbable chez l'homme. Ils recommandent cependant la poursuite des recherches afin de vérifier si une exposition longue (bien au-delà de dix ans) pourrait présenter un risque de cancer"*, rapporte la fondation.